

AVIS DE RECOURS COLLECTIF

RÉAL MARCOTTE et BERNARD LAPARÉ c. LA BANQUE TORONTO-DOMINION (TD)
(N° 500-06-000197-034)

VOUS AVEZ FAIT DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE AVEC VOTRE CARTE DE CRÉDIT TD VISA PERSONNELLE ENTRE LE 17 AVRIL 2000 ET LE 31 AOÛT 2001 ?

CET AVIS POURRAIT VOUS CONCERNER

<p>LE JUGEMENT</p> <p>Par jugement, La Banque Toronto-Dominion (TD) doit rembourser les frais de conversion de devises étrangères chargés entre le 17 avril 2000 et le 31 août 2001 inclusivement à l'occasion de l'utilisation d'une carte de crédit TD VISA personnelle, frais qu'elle n'avait pas divulgués aux consommateurs. Elle doit également payer 25\$ de dommages punitifs par membre. Les parties ont conclu un règlement (la Transaction) visant, entre autres, le paiement et la distribution de ce remboursement.</p> <p>QUI EST MEMBRE ?</p> <p>Vous êtes membre si, alors que vous résidiez au Québec, vous avez effectué au moins une transaction en devises étrangères avec une carte de crédit TD VISA personnelle et que cette transaction a été portée à votre compte entre le 17 avril 2000 et le 31 août 2001;</p> <p>TRANSACTION DEVANT ÊTRE APPROUVÉE PAR LA COUR</p> <p>TD et les demandeurs Marcotte et Laparé ont conclu une Transaction selon laquelle TD paiera une somme globale de 7 250 000 \$ en remboursement aux détenteurs admissibles des frais de conversion et des dommages punitifs aux membres. Ce montant comprend aussi les frais judiciaires, les frais liés à l'administration du protocole de distribution et les honoraires extrajudiciaires et déboursés des avocats du groupe.</p> <p>Cette Transaction fera l'objet d'une audition d'approbation devant la Cour le 1^{er} avril 2015.</p> <p>COMMENT FAIRE POUR RECEVOIR UNE</p>	<p>HONORAIRES DES AVOCATS DU REPRÉSENTANT</p> <p>La Cour supérieure entendra aussi le 1^{er} avril 2015 une requête visant à approuver les honoraires des avocats du groupe. Les avocats du groupe, Trudel & Johnston s.e.n.c., demanderont qu'un pourcentage de 25% (plus taxes) soit prélevé sur le montant à verser par TD. Ils demanderont aussi le remboursement de leurs déboursés d'environ 885 000 \$, lesquels comprennent une part pour les frais de financement du recours.</p> <p>APPROBATION PAR LA COUR</p> <p>Le 1^{er} avril 2015 aura lieu l'audition de la Requête pour faire approuver la Transaction et la Requête pour approbation des honoraires des avocats du groupe.</p> <p>L'audition aura lieu au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame est, salle 2.08, le 1^{er} avril 2015 à 9h30.</p> <p>Des versions complètes de cette requête et de la Transaction peuvent être consultées sur le site internet des avocats du groupe : www.trudeljohnston.com.</p> <p>REPRÉSENTATIONS SUR LA TRANSACTION</p> <p>Les avocats du représentant des membres présenteront une requête à la Cour pour approuver la Transaction.</p> <p>Vous pouvez, si vous le désirez, faire des représentations en personne lors de l'audition du 1^{er} avril 2015 ou encore en envoyant une lettre aux avocats du groupe au plus tard le 21 mars 2015. Si vous faites</p>
--	--

INDEMNITÉ?

Le montant de l'indemnité à distribuer sera divisé également entre tous les membres admissibles.

Chaque **détenteur actuel** d'un compte de carte de crédit TD VISA personnelle recevra directement dans son compte actif de carte de crédit TD sa part de l'indemnité, sans avoir aucune démarche à faire.

Chaque **ancien détenteur** d'un compte de carte de crédit TD VISA personnelle devra remplir un formulaire, en ligne ou au téléphone la poste, auprès de l'administrateur des réclamations qui sera désigné par le Tribunal.

Un autre avis concernant les modalités de distribution sera publié lorsque la Transaction aura été approuvée par la Cour.

des représentations par écrit, ceux-ci produiront vos représentations à la Cour.

BESOIN D'INFORMATION ?

Inscrivez-vous sur la liste de membres au **www.trudeljohnston.com**, où vous pourrez aussi consulter une version de cet avis et des requêtes. Pour toute question concernant le présent avis, vous pouvez vous adresser aux avocats du groupe :

AVOCATS DU GROUPE

Trudel & Johnston

750 Côte de Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8

Tél: 514 871-8385

info@trudeljohnston.com

www.trudeljohnston.com

Avis autorisé par la Cour supérieure du
Québec